

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 février 2022

RÉFORMER L'ADOPTION

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
Mme Six et M. Brindeau

ARTICLE 11 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.